



## Qui prévenir lors de la démission du président d'association

Par **jacqueline**, le **11/07/2008** à **16:23**

Présidente d'une association j'ai démissionné lors de l'Assemblée Générale et un nouveau bureau a été nommé. Le compte rendu de l'AG n'a pas été fait. Quelles autorités doivent être prévenues? ( Mairie?, préfecture?), Suis je encore responsable juridiquement tant que le compte rendu n'a pas été envoyé aux adhérents et aux autorités?